



8.2 - Code d'éthique pour les entraîneurs

Le rôle des entraîneurs dans la pratique d'un sport est également majeur. Les éléments suivants résument leurs responsabilités :

- Favoriser l'apprentissage du sport aux athlètes et les aider à développer leurs habiletés.
- Maintenir un bon climat et de bonnes relations.
- Enseigner aux athlètes les valeurs qui favorisent l'esprit sportif.

Les entraîneurs doivent s'engager aux règles d'éthique suivantes.

En tant qu'entraîneur:

- a) J'évite de me comporter de façon excessive à l'égard des officiels. À cet égard je contrôle mes émotions et j'évite de perdre de ma dignité.
- b) Je m'assure que mes propos et mon comportement reflètent la ligne de conduite qui est exigée de mes athlètes et des parents
- c) Je respecte et fais respecter les règles de jeu ainsi que les règlements de mon club et en aucun temps, je ne tente de les contourner. À cet égard je fais preuve d'intégrité et d'honnêteté.
- d) Je mets en valeur des propos et des comportements qui témoignent du respect de l'adversaire et des officiels. À cet égard, aucun écart de la part des entraîneurs et des athlètes n'est acceptable.
- e) J'encourage tous les efforts de tous mes athlètes sans discernement et souligne leurs erreurs dans le seul but de favoriser leur développement.
- f) Lorsque je dois m'entretenir avec un parent, je le fais en tête-à-tête à un moment convenable pour les deux parties, en m'assurant de contrôler mes émotions et de présenter un comportement respectueux.
- g) Je traite mes athlètes avec équité, en respectant leurs droits, pourvu que cela ne contrevienne pas à la charte de l'esprit sportif.
- h) Je ne tolère aucune forme de violence psychologique ou physique de la part des athlètes, entraîneurs ou adversaires et je prends les dispositions qui sont à ma

portée pour les dénoncer et les éliminer. Mon comportement et mes propos sont à l'image de cette éthique.